

LA REVUE DE L'ÉCRAN

L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis.

Prix : DEUX FRANCS.

481 A

21 Mars 1942

Une Salle bien program-
mée ne craint aucune
réglementation et
maintient ses recettes ...

... le tandem

PATHÉ - REX

passé du 11 au 18 mars

Chèque au Porteur

et réalise :

**SOCIÉTÉ
SIRIUS**

53, Boulevard Longchamp
MARSEILLE - Nat. 50-80

486.399 FRS.

les chiffres suffisent

Viviane ROMANCE VIBRANTE, PASSIONNÉE ET Belle COMME JAMAIS!... Georges FLAMANT dans



Réalisation de Maurice CLOCHE
Scénario de P. ROCHER
Adaptation de M. CLOCHE et VITRAC
Dialogues ROGER VITRAC

avec
Frank VILLARS ★ Marthe SARBEL
ORBAL ★ CALLAMAND
Alain DURTHAL ★ Catherine PERRY
et

★ DELMONT ★

P.A.C. VENTE EXCLUSIVE DANS LE MONDE ENTIER
S.P.D.F. TEL. N. 32-90
24 ALLEES LEON GAMBETTA, MARSEILLE
AD. TELEG. SOPROFILM MARSEILLE

LA REVUE DE L'ECRAN L'EFFORT CINEMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES
15^{me} ANNÉE - N° 481 A TOUS LES SAMEDIS 21 Mars 1942

COURRIER

On a augmenté le prix des places ! Car mieux vaut appeler les choses par leur nom sans avoir peur. Certains disent que l'on a *réglementé* ou *fixé*, ou *égalisé* ou *officialisé* le prix des places. Tout ceci ne s'en traduit pas moins par une augmentation et le terme n'y changera rien. En fait c'est une chose assez normale puisque l'index de la vie — pour parler comme un économiste — est en hausse constante, établie et reconnue.

Cette augmentation faisait partie du stock de catastrophes à venir que nos « pleure-toujours » gardent constamment en réserve. Evidemment les susdits triomphent. Ils brandissent des chiffres, des chiffres éloquentes : la recette générale a baissé, baissé d'un seul coup. Ce fameux 10 % d'une population qui forme le public, ce 10 % que d'année en année on faisait monter un petit peu, jusqu'à 12 peut-être et dont on n'a plus parlé depuis que l'afflux d'une clientèle nouvelle lui a fait faire un saut certainement considérable, vient de se réduire de plusieurs crans. On est moins allé au cinéma depuis l'augmentation. Naturellement les « pleure-toujours » sont au fond d'eux-mêmes parfaitement, béatement, heureux. Ils peuvent clamer à leur aise : « Voilà ce que l'on a fait de notre métier ! Tout est fichu ! Ces chiffres indiquent notre plafond, ils encadrent notre avenir ! » Enfin quoi, les habituels discours qui ne peuvent plus guère nous étonner et moins encore nous émouvoir. Gardons-nous de les suivre, même s'ils semblent avoir raison : la vérité du cinéma, ses

solutions définitives et ses règles immuables ont ceci de commun avec les serments d'amour, qu'ils sont hebdomadaires. Ça change avec le programme, si ça n'a pas changé avant à cause de la pluie, du beau temps ou des dernières informations.

On devrait commencer à savoir que toute augmentation amène la même réaction provisoire. N'avons-nous pas déclaré en un autre temps — et rageusement — « Bien ! je ne fumerai plus ! » Ce que nous avons modifié plus tard, mais tout aussi rageusement par : « Je les roulerai moi-même » — je parle en l'occurrence comme un fumeur de cigarettes —... et puis on est retourné chez le marchand de tabac, on y a même fait la queue ! Même histoire pour les tramways, la queue en moins, et encore !

Pourquoi vouloir que le public du cinéma, qui est composé exactement des mêmes individus que les fumeurs et les véhiculés-en-tram, se comporte différemment ? A part la folie de la persécution, rien ne pourrait expliquer cette conviction. Rien ne servirait non plus, de nier qu'il y a actuellement « coup dur ». Cette bouderie du public se résorbera petit à petit mais demandera pour se résorber quelques semaines, quelques mois peut-être si l'on se défend mal, d'autant plus que dans nos régions le soleil va commencer sa saisonnière concurrence. Le rétablissement dépendra de nous, de nous tous, gens du métier — pour parler comme ceux qui se croient du métier.

Ce sont encore les chiffres qui nous donnent la morale de l'histoire, car ils sont beaucoup plus significatifs que ce qu'un simple coup d'œil pourrait faire supposer. On peut tout d'abord constater que les salles de première vision, sont les moins touchées. Elles s'adressent à une clientèle habituée à payer assez cher, qui est plus à l'aise dans ses possibilités (ou ses habitudes) de dépense. D'autre part, proportionnellement aux prix de base, l'augmentation est bien moins forte que pour les autres catégories. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ces recettes n'aient que peu fléchi, si ce n'est pas du tout !

Viennent ensuite les salles de quartier, à clientèle fixe et routinière, celles-là aussi ont été relativement privilégiées. Par contre, les *permanents*, les salles de reprises, ont été durement atteintes — pour parler comme un chroniqueur de guerre.

Mais les chiffres sont plus indiscrets encore. Ils mettent en cause les directeurs ! Parmi les salles permanentes, se



Une scène de La Comédie du Bonheur, avec Michel Simon et Ramon Novarro.

trouvant exactement dans la même situation d'exploitation, il en est qui accusent une chute de 2/3 sur leurs recettes moyennes alors que d'autres tiennent avec un imperceptible écart.

C'est qu'est intervenu le métier (dans certains cas la veine qui peut faire croire au métier). Il s'est prouvé une fois de plus qu'il y avait les gens bien au courant de leur profession, d'une part, et d'autre part ceux qui se contentent de la pratiquer et d'en rabacher les proverbes.

Il pouvait en effet dépendre de l'exploitant que le coup fût moins rudement senti, en effectuant la parade — pour parler comme un reporter sportif. En boxe, lorsqu'on voit venir un direct, on le pare; au jeu d'échec, aux dames, au bridge et à divers autres jeux plus ou moins violents également. La parade est un réflexe humain, une vérité fixe partout... sauf semble-t-il dans le cinéma. Les victimes ne peuvent pourtant invoquer, comme d'autres l'ont fait en d'autres terrains, l'élément surprise. Il y a un moment qu'on la voyait venir, cette augmentation. !

Quelques directeurs ont su prendre leurs précautions, ils ont estimé que puisque le prix du spectacle augmentait, il fallait (au moins pour le premier temps) en augmenter pro-

portionnellement la valeur dans la mesure ou le classement de la salle le permettait. Ils ont contrebalancé le mouvement d'humeur du spectateur par un mouvement d'intérêt, augmenté le désir de consommer — pour parler comme un technicien en publicité.

Ils ont donc « programmé gros » tandis que les autres se contentaient de se lamenter devant une maigre affiche (sans parler de ceux qui ont profité de cette occasion pour changer la formule de leur établissement).

Ceux-ci, ont du reste parfaitement raison de se lamenter, car s'ils ne redressent pas sérieusement et rapidement la barre, ils peuvent, lorsque la houle sera passée, se trouver devant une salle irrédéclablement déclassée. Il est toujours dangereux de laisser un public prendre de nouvelles habitudes et diriger ailleurs son courant. Il semble hors de doute que nous assistions à ce décalage ou à ce reclassement des valeurs. Une salle ne vaut pas uniquement ce que vaut son emplacement, elle a aussi, et surtout, le prix de ses hommes. Si certains « trinquent » nous ne pleurerons pas avec les « pleure-toujours », nous — et beaucoup d'autres — profiterons de l'occasion pour crier *Bravo !* Dussions-nous être accusés de cynisme. C'est une question de métier !

R. M. ARLAUD.

Arrêté fixant le Prix des Places dans les Cinémas

L'Amiral de la Flotte, Ministre, Vice-Président du Conseil, et le Ministre secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances,

Vu la Loi du 21 octobre 1940 modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix ;

Vu l'avis du Comité Central des Prix, Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Les prix maxima des places dans les salles de cinéma sont fixés d'après les barèmes ci-annexés.

Toutefois, les prix pratiqués à la date d'application du présent arrêté ne pourront subir une majoration supérieure à 10 % sauf dans le cas où les salles seraient classées dans une catégorie supérieure.

ART. II. — A titre exceptionnel, les exploitants de salles qui pratiquaient antérieurement des prix supérieurs aux maxima prévus à l'article précédent, pourront, sur justification de leur part,

être autorisés à appliquer un tarif spécial. Ce tarif sera fixé par décision du Directeur Responsable du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, après accord du Commissaire du Gouvernement et du délégué du Ministre secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances.

ART. III. — Aucune majoration du prix des places n'est autorisée les samedis, dimanches, veilles et jours de fêtes, par rapport aux prix pratiqués les autres jours de la semaine.

ART. IV. — Lorsque les salles passent des attractions, les majorations maxima suivantes du prix des places sont autorisées :

5 Frs pour les salles de 1^{re} exclusivité ou de 1^{re} vision dans les villes-clés ;

3 Frs pour toutes les autres salles.

ART. V. — Les arrêtés préfectoraux pris en la matière sont abrogés.

CATEGORIE DE CINEMA	Villes-Clés et faubourgs dans un rayon de 5 km.			Villes de plus de 60.000 habitants et faubourg dans un rayon de 5 km.			Villes de 15.001 à 60.000 habitants et faubourg dans un rayon de 5 km.			Villes de 3.001 à 15.000 habitants			Localités de 3.000 habitants et moins		
	Catégories de places			Catégories de places			Catégories de places			Catégories de places			Catégories de places		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
1 ^{re} exclusivité ou 1 ^{re} vision	12	15	18	10	12	15	8	10	12	6	8	10	5	6	7
2 ^{me} exclusivité ou 2 ^e vision.	8	10	12	7	9	12	7	8	10	5	6	8			
3 ^{me} vision.....	6	8	10	6	8	10	5	6	8						
Visions ultérieures.....	5	6	8	5	6	8									

Conditions d'Application des Barèmes

1) Le classement des salles entre les différentes catégories sera fixé par décision du Directeur responsable du C. O. I. C.

2) Chaque salle doit comprendre au moins 3 catégories de places. Des dérogations pourront, dans certains cas, être accordées par décision du Directeur responsable dudit Comité.

3) Dans chaque salle, un tiers au

moins des places doit être classé dans la catégorie « A ».

4) La désignation des villes-clés sera effectuée par décision du Directeur responsable du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

RECETTES DES SALLES

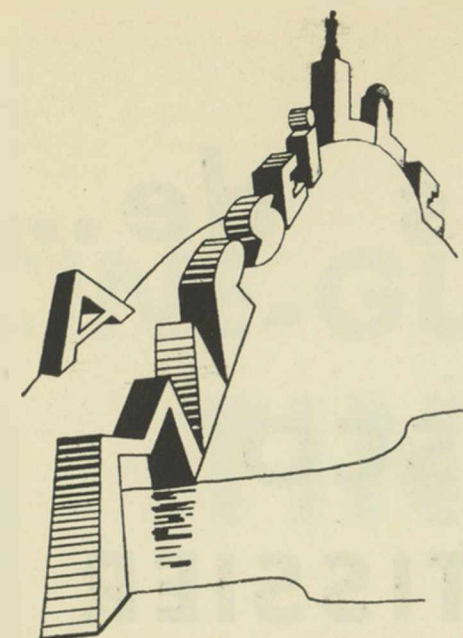
DU 5 AU 11 MARS 1942

(Chiffres non parvenus la semaine dernière)

Rialto (*Le Pavillon brûle*, 3^e semaine) 86.384 frs

DU 12 AU 18 MARS 1942

Fathé (<i>Chèque au porteur</i>)	222.304 —
Rex (<i>Chèque au porteur</i>)	264.095 —
Odéon (<i>Une vie de chien</i>)	117.799 —
Majestic (<i>Une vie de chien</i>)	151.083 —
Studio (<i>Jenny jeune prof</i>)	74.745 —
Hollywood (<i>Carde-Côtes</i>)	101.955 —
Caméra (<i>Paris-New-York</i>)	55.988 —
Club (<i>Les hommes sans loi</i>)	89.925 —
Noailles (<i>Premier rendez-vous</i> , 2 ^e vision, 3 ^e semaine)	70.149 —
Ecran (<i>Le règne de la joie</i>)	57.983 —
Cinévog (<i>Sans lendemain</i>)	65.537 —
Phocéac (<i>Dernier négrier</i>)	109.500 —
Rialto (<i>Le Pavillon brûle</i> , 4 ^e semaine)	58.880 —
Comœdia (<i>Marie Antoinette</i>)	49.240 —
Alcazar (<i>Un homme à la page</i>)	62.844 —
Cinéac Petit Marseillais (<i>Secret d'une vie</i>)	116.755 —
Cinéac Petit Provençal (<i>Venus de l'Or</i>)	90.841 —



Les Programmes de la Semaine.

PATHE-PALACE et REX. — *Chantage*, avec Ed. G. Robinson (M.G.M.) En exclusivité simultanée.

ODEON et MAJESTIC. — *Remorques*, avec Jean Gabin (Tobis). En exclusivité simultanée.

CLUB. — *Chasse à l'Homme*, avec Ursula Grabley (A.C.E.) Exclusivité.

HOLLYWOOD. — *Le Soleil a toujours raison*, avec Tino Rossi (Midi-Cinéma Location). Seconde vision.

CINEVOG. — *Le Croiseur Sébastopol*, avec Camilla Horn (Tobis) Seconde vision.

NOAILLES. — *Une Vie de Chien*, avec Fernandel (Hélios Film). Seconde exclusivité.

GYPTIS. — *Marie Stuart*, avec Zarah Leander (A.C.E.) Seconde vision.

NATIONAL. — *La Fille au Vautour* avec Heidemarie Hathayer (Tobis) Seconde vision.

TRÈS SÉRIEUX
nous avons
ACHETEURS
de toutes Salles de
CINÉMA
dans tout le Midi et le Sud-Ouest
ainsi qu'en Algérie
PAIEMENT COMPTANT
Voir ou écrire d'urgence à
Georges GOIFFON & WARET
51, RUE GRIGNAN — MARSEILLE

CHARBONS de PROJECTION
SOCIÉTÉ FRANÇAISE **AEG** AGENCE de MARSEILLE
6, BOULEVARD NATIONAL — TÉL. NAT. 54-56

MUTATIONS DE FONDS

PARIS

La société Ciné Sélection a résilié le Contrat d'affermage qui lui avait été consenti du fonds de commerce de Spectacle cinématographique avec ou sans attraction exploité à Paris rue Eugène Varlin, 23 et a vendu à M. Djerbib le matériel et le mobilier commercial se trouvant dans les locaux.

NOS ANNONCES

4 Frs. la ligne

CINEMA : dix ans métier, références à disposition, capital 1 million et demi, cherche après rupture association contact direct avec exploitant pour achat son affaire préférence sud-ouest sud-est, accorde exige discrétion absolue. (N° 54)

GARÇON de confiance de 22 à 40 ans, demandé pour travail manutention, port colis films, courses, nettoyage bureaux, etc. Références sérieuses exigées. Se présenter de 10 h. à midi : 53, rue Consolat. (N° 55)

DIRECTEUR cherche à acheter, à louer, à prendre en gérance libre ou autre, cinéma région du Midi, Algérie ou Maroc, même salle actuellement fermée. Ecrire à la Revue qui transmettra. (N° 56)

Oppositions : étude de M^e Decloux, notaire à Paris, 5 Rue la Ville l'Evêque.

Première Publication : *Archives Commerciales de la France*, du 2 Mars 1942.

BOUCHES-DU RHONE

M. Charles-Roger-Frantz Tourret a vendu aux époux Garnier-Minssieux leur fonds de commerce de Cinéma Théâtre dénommé « Eden Cinéma Théâtre » exploité à Châteaurenard, avenue Barbès.

Oppositions : en l'étude de M^e Tardieu notaire à Châteaurenard.

Première Publication : *Le Commercial de Tarascon*, du 7 Mars 1942.

CHEZ
Charles DIDE
35, Rue Fongate — MARSEILLE
Téléphone : Lycée 76.60
vous trouverez
TOUTES FOURNITURES
DE MATÉRIEL DE CABINE
Pièces détachées pour Appareils de toutes marques
AGENT DES

et du Matériel **Simplex**
BROCKLISS

2 **Nouvelles productions de...**

**ELVIRE POPESCO
ALERME - Jean TISSIER**

dans

L'AGE D'OR

Scénario et dialogues de **Charles MERÉ**

Réalisation de **Jean DE LIMUR**

avec

ANDRÉE GUIZE

Denise BREAL - Clément DUHOUR

André MARNAY - Gabrielle DAVRAN

Louis BLANCHE

et

Gilbert GIL



CINÉ-GUIDI-MONOPOLE

TINO ROSSI

dans

une réalisation de **Jean DELANNOY**

Scénario et dialogues de **Charles MÉRÉ**

FIÈVRES

avec

Jacqueline DELUBAC

et

Madeleine SOLOGNE

Jacques LOUVIGNY - René GENIN

Lucien GALAS

et

Ginette LECLERC

*Ce sont deux films
"Minezva"*

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

8, quai Maréchal-Pétain
Tél. Colbert 43-74

Le Délégué Général ne reçoit que sur rendez-vous.
Le Chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

INFORMATIONS.

Par arrêté du 7 février 1942, M. le Préfet Régional de Marseille a révisé les taux des salaires en ce qui concerne le personnel des Etablissements, industriels, commerciaux, artisanaux, professions libérales, offices publics et ministériels, syndicats, sociétés civiles et associations de quelque nature que ce soit.

Cette question intéresse l'Industrie Cinématographique (Distribution et Exploitation).

Pour la fixation de ces taux, la région est divisée en cinq zones. Les taux des salaires s'appliquent aux localités et banlieues industrielles telles qu'elles résultent de l'arrêté ministériel du 22 juillet 1941, pris en exécution de la loi du 23 mai 1941 instituant des allocations supplémentaires de salaires.

La première zone comprend la ville de Marseille.

La deuxième zone comprend les villes de plus de 20.000 habitants du département des Bouches-du-Rhône.

La troisième zone comprend :

a) les villes de 5.000 à 20.000 habitants du département des Bouches-du-Rhône;

b) les villes de plus de 20.000 habitants des départements des Basses-Alpes, de la Corse, du Gard, des Hautes-Alpes, du Vaucluse et du Var;

c) dans le département du Gard : Beaucaire.

La quatrième zone comprend :

a) Les communes de moins de 5.000 habitants du département des Bouches-du-Rhône;

b) les villes de 5.000 à 20.000 habitants des départements des Basses-Alpes, de la Corse, du Gard, des Hautes-Alpes, du Vaucluse et du Var;

c) Dans le département du Var : Hyères et communes limitrophes et les communes du Littoral. Dans le département des Basses-Alpes : Chateau-Arnoux, Saint-Au-

ban, Sainte-Tulle et Sisteron. Dans le département de Vaucluse : Valréas.

La cinquième zone comprend toutes les autres localités non comprises dans les autres zones des départements des Basses-Alpes : de la Corse, du Gard, des Hautes-Alpes, du Vaucluse et du Var.

Les taux fixés dans les tableaux ci-après s'entendent pour une durée normale de travail effectif telle qu'elle résulte de l'application des décrets pris en exécution de la loi du 21 Juin 1936 sur la durée du travail.

TABLEAU A.

Hommes âgés de plus de 20 ans

Localité ou Région	SALAIRE MINIMUM		
	à l'heure	à la semaine	au mois
1 ^{re} zone	6,60	264	1.145
2 ^e zone	6,00	240	1.040
3 ^e zone	5,75	230	995
4 ^e zone	5,50	220	955
5 ^e zone	5,00	200	865

TABLEAU B.

Femmes âgées de plus de 20 ans

Localité ou Région	SALAIRE MINIMUM		
	à l'heure	à la semaine	au mois
1 ^{re} zone	4,65	186	920
2 ^e zone	4,20	168	835
3 ^e zone	4,05	162	800
4 ^e zone	3,85	154	760
5 ^e zone	3,50	140	690

Des minima ont également été fixés en ce qui concerne les jeunes de moins de 20 ans. Ces renseignements peuvent être fournis par l'Inspection du Travail.

Aux salaires ainsi rajustés en conformité des dispositions des articles précédents, s'ajoute l'allocation supplémentaire déterminée par la loi du 23 mai 1941.

En aucun cas l'application de ces mesures ne peut entraîner une diminution de salaires ou des licenciements de personnel.

Les dispositions de l'article préfectoral entrent en vigueur le 15 février 1942.

Le Chef de Centre de la Région de Marseille.

J. DOMINIQUE

A TOULOUSE

SOUS-CENTRE

9, rue Agathoise

Tél. 256-81

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 18 h. 30

Le CINÉMA FRANÇAIS prendra part à la campagne en faveur de la Famille.

Le Commissariat à la Famille et le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique ont mis au point, en un commun accord, un important programme qui utilisera au maximum toutes les possibilités du cinéma pour propager sur tous les écrans de France et de l'Empire les thèmes de la famille et de la natalité.

Trois sections bien différentes, correspondant aux différentes branches de la production cinématographique, ont été prévues :

1^o Un concours pour un film à intrigue de long métrage (voir règlement ci-contre) :

2^o Un second concours est ouvert pour la réalisation de deux films documentaires, l'un tendant à attirer l'attention du public sur la dénatalité, ses causes et ses remèdes, l'autre faisant ressortir les joies de la vie de famille.

Chacun des deux films choisis par le Jury sera doté d'un prix de 150.000 frs.

3^o Le Commissariat à la Famille organise d'autre part un concours pour la réalisation de vues fixes destinées à être projetées dans les lycées, collèges et écoles, et qui montreront aux enfants pourquoi la famille doit être protégée et comment la dénatalité conduit un pays à la ruine.

Il est bon de préciser immédiatement que film de propagande même quand il s'agit d'un documentaire, ne veut pas dire forcément œuvre didactique, le plus souvent ennuyeuse. Pour porter ses fruits, la propagande par le cinéma doit être attrayante. Le Jury chargé de désigner les films lauréats tiendra compte, avant tout, de la valeur cinématographique et distractive des productions réalisées, de leur intérêt au point de vue spectaculaire et de l'habileté avec laquelle le thème de propagande en faveur de la famille et de la natalité aura été traité.

CONCOURS POUR UN FILM A INTRIGUE DE LONG METRAGE EXALTANT LE THEME DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Sous les auspices du Secrétariat d'Etat à la Santé et la Famille et du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, un concours est ouvert entre tous les producteurs cinématographiques en France pour la réalisation d'un film à intrigue de long métrage exaltant le thème de la famille française.

1^o Le scénario et le découpage de ce film devront être déposés, pour obtenir l'autorisation d'être réalisé, au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, 92, Avenue des Champs-Élysées à Paris pour la zone occupée, et 137, Boulevard des États-Unis à Vichy pour la zone non occupée, avant le 1er Juillet 1942.

2^o Il est bien spécifié que le sujet est complètement laissé au choix du producteur : il peut être aussi bien adapté d'un roman, d'une nouvelle, d'une pièce de théâtre, que conçu d'après un scénario original directement écrit pour l'écran.

Il s'agit avant tout de réaliser une production cinématographique de qualité, bien interprétée, faisant ressortir les joies et les beautés de la famille (thème du père et de la mère de famille, bonheur d'avoir des enfants, etc.) ainsi que les avantages et la position de premier plan dont les familles nombreuses seront l'objet dans la rénovation nationale. En un mot, ce film qui est destiné à propager auprès du public les idées familiales, devra exalter la vie et les mérites d'une vraie famille française.

3^o L'action du film devra obligatoirement se dérouler de nos jours, mais le producteur n'est pas astreint à placer nécessairement le sujet dans la période actuelle. Les allusions à la guerre et à la situation que nous traversons devront même être les plus brèves possible et n'exister que si les besoins du sujet le justifient pleinement.

4^o Le film lauréat sera désigné par un jury après projection de toutes les productions participant à ce concours. Il sera tenu compte principalement, pour l'attribution de ce prix de la valeur cinématographique et attractive du film, de son intérêt au point de vue spectaculaire et de l'habileté avec laquelle le thème de propagande pour la famille aura été traité.

5^o Un prix de 250.000 francs sera décerné au film lauréat, cette somme sera répartie de la façon suivante :

100.000 francs au Producteur ;
50.000 francs à partager entre l'auteur (s'il s'agit d'un scénario original) l'adaptateur, le dialoguiste et le découpeur).

50.000 francs au réalisateur ;
25.000 francs à partager entre les acteurs ;

25.000 francs à partager entre l'équipe technique.

ASSURANCES

LES PERTES INDIRECTES

Nous avons eu l'occasion, dans de précédentes chroniques, d'appeler l'attention des exploitants sur la nécessité de veiller à ce que les capitaux figurant à leur police d'assurance contre l'incendie, soient mis en harmonie avec la valeur réelle de leur matériel au cours actuel.

D'une façon générale, la plupart d'entre eux, après avoir admis le bien fondé de cette précaution, ont classé notre journal... et ont oublié de rendre visite à leur assureur.

Mais il est un autre motif de doléances pour les victimes d'un sinistre, que l'application de la règle proportionnelle qui frappe les insuffisances de garantie :

C'est le préjudice causé par les « Pertes Indirectes » résultant d'un incendie, et que la police d'assurance n'a prévu, tout au moins pour grand nombre d'exploitants.

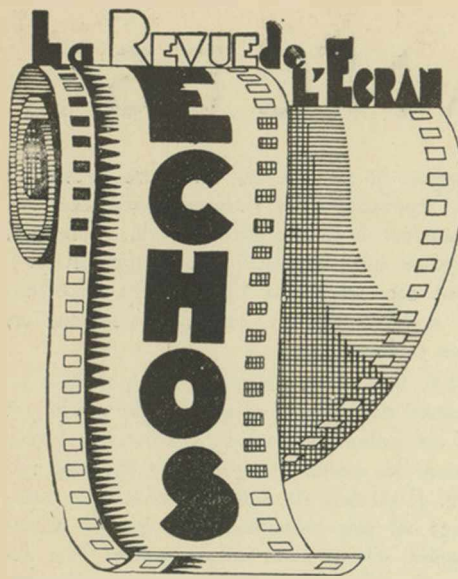
En effet, direz-vous, j'ai réexaminé ma police, j'ai convoqué mon assureur. Sur ses conseils, une estimation détaillée de mon établissement a été effectuée, et mes contrats remaniés d'après les chiffres résultant de cette expertise. Mais qu'un sinistre survienne, la Compagnie paiera scrupuleusement le montant réel des dommages matériels, mais je garderai à ma charge de multiples « à-côté », par exemple, la différence entre le prix d'estimation du matériel « vétusté déduit » et son prix de remplacement par du matériel neuf, le manque à gagner pendant la période de fermeture nécessaire aux réparations, les frais généraux fixes qui continuent à courir (salaires du personnel payé au mois, impôts, loyer, assurances, etc.) Tout ceci représente des sommes importantes si l'incendie est grave, et personne ne m'en dédommagera. »

Eh bien ! si, il existe une police d'assurance peu connue d'ailleurs du public, et qui est justement destinée à couvrir forfaitairement les pertes et préjudices de cette nature. Il est bon de dire ici que si cette assurance est peu répandue, c'est que les Compagnies sélectionnent soigneusement leur acceptation de ce genre de risque et n'accordent de telles garanties qu'aux assurables notoirement sérieux et honorablement connus, car il est facile de deviner les abus qui pourraient se produire.

Une police de plus, allez-vous dire ? Sans doute. Mais représentez-vous par un rapide calcul ce que peut vous coûter un sinistre, et vous conviendrez qu'il est prudent de s'en prémunir, moyennant une prime d'ailleurs fort modique.

Le spécialiste connu de la Corporation Cinématographique, M. Maurice Bataillard, Directeur Régional du Service d'assurances de la Fédération de Spectacles (81, rue Paradis à Marseille), se tient à la disposition de l'exploitant pour le conseiller en cette matière, comme du reste pour toutes les questions touchant à l'assurance.

F. P.



VERS LA SOLUTION D'UNE VIEILLE HISTOIRE

Il y a bien longtemps, qu'un procès oppose les exploitants de cinéma à la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique. On sait, que la S. A. C. E. M. réclame des exploitants le paiement de droits lors de la projection des films devant le public.

L'exploitant estime que sa situation le garantit contre tous recours des auteurs ou des tiers lors de la projection, garantie provenant de son contrat avec le distributeur. Le distributeur et le producteur contre qui il deviendrait alors possible à la S. A. C. E. M. de se retourner, posent que le fait de payer les droits lors de l'enregistrement des morceaux de musique est « libérable ». Ils disent ne pas s'expliquer pourquoi la S. A. C. E. M. veut toucher plusieurs fois.

ON A TOURNÉ LES EXTÉRIEURS DE
LA NUIT SANS ADIEU.

Les cinéastes de la U. F. A. sont venus s'installer à Biarritz pour tourner les extérieurs de *La Nuit sans Adieu*, soit sur le port, soit dans les endroits les plus escarpés de la côte, créant une animation inaccoutumée et suscitant une très vive curiosité parmi la population. Les sites les plus beaux et les plus variés ont servi de toile de fond aux scènes capitales de cette dramatique histoire d'amour que met en scène Erich Wachneck et dont Anna Danman, Hans Söhnker et Carl Ludwig Diehl interprètent les rôles principaux.

L'INTERMÉDIAIRE
CINÉMATOGRAPHIQUE
du MIDI

Cabinet AYASSE

44, La Canebière - MARSEILLE

Téléphone COLBERT 50-02

VENTE ET ACHAT DE CINÉMAS ET
DE TOUTES SALLES DE SPECTACLES
Les meilleures Références.

LES ASSURANCES FRANÇAISES

Risques de toute nature

DIRECTEUR PARTICULIER

Maurice BATAILLARD

81, rue Paradis, 81 - MARSEILLE
Tél. : D. 50-93

AGENCE TOULOUSAINNE
DE SPECTACLE

Présentations à venir.

MARDI 24 MARS

A 10 h. REX (Discina)

La Piste du Nord, avec Michèle Morgan.

FILMS RADIUS

130, Bd Longchamp - MARSEILLE

Tél. Nat. 38-16 et 38-17

ont les films qui
classent une salle

TRAGÉDIE IMPÉRIALE

UN DU CINÉMA

LA NEIGE SUR LES PAS

APY

PEINTURE
DÉCORATION

ATELIERS : 74, Rue de la Joliette

BUREAUX : 2, Rue Vincent-Leblanc

Tel. C. 14-84 MARSEILLE

UN CADRE VRAIMENT APPROPRIÉ

En écrivant le scénario de *Promesse à l'Inconnue*, ses auteurs: François Giroud, M.-G. Sauvageon et Berthomieu ont de suite pensé au cadre à donner à l'action du film. *Promesse à l'Inconnue*, composant avant tout une belle histoire d'amour, on ne pouvait mieux choisir — pour y faire vivre les deux amants — qu'un paysage de neige.

C'est ainsi que Berthomieu a réalisé une grande partie des extérieurs du film à Chamonix, et que de nombreuses scènes se raccordent dans des décors représentant une rustique auberge savoyarde qui compte parmi ses pensionnaires : Madeleine Robinson et Claude Dauphin.

RAVAN
FRANET-RAVAN RÉUNIES

15 MARSEILLE EN 12 HEURES

vous rappelle qu'il est spécialisé dans
des films en Service Rapide de Paris à
de la distribution sur le littoral

TELEPH. GUT 8577
TELEPHONE 206.16
2, R. MARCHEL PETAH
TELEPHONE: 838.69
33, R. DE COMPIEGNE
TELEPHONE: 06.29
NICE
CASABIANCA

Imprimerie MISTRAL - Cavailon.

LES GRANDES MARQUES DU CINÉMA

MIDI
Cinéma
Location
MARSEILLE

17, Boulevard Longchamp

Tél. N. 48-26

AGENCE MERIDIONALE
DE LOCATION DE FILMS

50, Rue Sénac

Tél. Lycée 46-87

AGENCE DE MARSEILLE
42, Boulevard Longchamp

Tél. N. 31-08

FILMS M. MEIRIER

32, Rue Thomas

Téléphone N. 49-61

LES FILMS DE PROVENCE

131, Boulevard Longchamp

Tél. N. 42-10

ROBUR FILM

Maison Fondée en 1926

J. GLORIOT

44, Rue Sénac

Tél. Lycée 32-14

AGENCE DE MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp

Tél. N. 50-80

REGINA

DISTRIBUTION

54, Boulevard Longchamp

Tél. N. 16-13 - Adresse Télég

REGIDISTRI MARSEILLE

GUY-MAÏA
FILMS

44, Boulevard Longchamp

Tél. N. 15-00 15-01

Télégrammes : MATAFILMS

PATHE - CONSORTIUM - CINEMA

90, Boulevard Longchamp

Tél. N. 15-14 15-15

EXCLUSIVITÉ DES GRANDS FILMS
F. JEAN
CINEA FILM
MARSEILLE

1, Rue Sénac 81

Tél. Lycée 50-01

CYRENOS
SCFD

20, Cours Joseph-Thierry, 20

Téléphone N. 62-04

R K O
RADIO
FILMS

AGENCE DE MARSEILLE

89, Boulevard Longchamp

Téléph. National 25-19

HELIOS FILM
DISTRIBUTION

117, Boulevard Longchamp

Tél. N. 62-59

FILMS
CHAMPION

1, Boulevard Longchamp

Téléphone N. 63-59

FILMS
WORKS

120, Boulevard Longchamp

Tél. N. 11-60

FILMS Angelin PIETRI

76 Boulevard Longchamp

Tél. N. 64-19

PRODIEX

D. BARTHÈS

73, Boulevard Longchamp, 73

Téléphone N. 62-80

CINE RADIUS
SÉLECTION DES GRANDES EXCLUSIVITÉS

130, Boulevard Longchamp

Téléphone N. 38-16

(2 lignes)

AGENCE DE MARSEILLE
109, Boulevard Longchamp

Tél. Nat. 65-96

ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE
EUROPÉENNE

52, Boulevard Longchamp

Tél. N. 7-85

LES FILMS
Marcel Pagnol

AGENCE DE MARSEILLE

45, Cours Joseph Thierry

Tél. Nat. 41-50

Nat. 41-51

Les Productions
FOX EUROPA

Distributeurs de

20th
CENTURY
FOX

AGENCE DE MARSEILLE

35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10

IRGOS
FILMS

50, Rue Sénac, 50

Tél. Lycée 46-87

UNIVERSAL FILM S.A.
Distributeur de

AGENCE DE MARSEILLE

62, Boulevard Longchamp

Tél. Nat. 56-50

AGENCE MARSEILLE
102, Bd Longchamp

Tél. National 06-76 et 27-56

AGENCE DE TOULOUSE

31, Rue Boulbonne

Tél. : 276-15.

AGENCE DE MARSEILLE
43, Rue Sénac

Tél. : Lycée 71-89

ET LES AGENCES RÉGIONALES

ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



"SCODA"
LA FAUTEUIL DE QUALITE
Usine à Marseille
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

POUR VOS
Fournitures
Adressez-vous
aux ETABLISSEMENTS
Charles DIDE
35 Rue Fongate, MARSEILLE
Tél. Lycée 76-60
Agent du Matériel Sonore
Agent du Matériel
ROCKLISS SIMPLEX

CHAUFFAGE
VENTILATION
SANITAIRE
DÉFENSE INCENDIE
entreprise
BARET Frères
MARSEILLE 46, R. du Génie Nat. 02-52
CAVAILLON 16, R. Chabron Tél. 3-84

PROJECTEURS - LANTERNES
EQUIPEMENTS SONORES

Système Klangfilm Tobis
SIEMENS FRANCE
1 BOULEVARD LONGCHAMP
Tél. : N. 54-43

Appareils Parlants
"MADIAXOX"
Constructeur de tout Matériel
12-14, RUE ST-LAMBERT
MARSEILLE
Tél. : DRAGON 58.21

APPAREILS SONORES

"UNIVERSSEL"
AGENTS GENERAUX
Etabl. RADIUS
130, Bd LONGCHAMP
Tél. : N. 38-16 et 38-17

Tout le MATÉRIEL
pour le CINÉMA
CINÉMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE
Tél. : N. 00-66.
Réparations Mécaniques
Entretien — Dépannage


AUTOMATICKET
CONTROLES
AUTOMATIQUES
Agence Sud-Est
CINÉMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE

à l'entr'acte...
PIVOLO
le bâton glacé
savoureux et
avantageux.
58, rue Consola
Tél. N. 23-91. MARSEILLE

LECTEURS DE SON

SYSTÈME SONORE
"DT. 40"
Ets. FRANÇOIS
GRENOBLE Tél. 26-24


Usine de construction de
projecteurs
à TUILLE (Corrèze)
Agents généraux exclusifs
Ateliers J. CARPENTIER
16 rue Chomel
Vichy (Allier)
Tél. Vichy 40-81

L'IMPRIMERIE
au service
DU CINÉMA
MISTRAL
C. SARNETTE
Successeur
à CAVAILLON
Téléphone 20.

E. JOHNSON
7, RUE THOMASSIN
LYON
Tél. : Fr 15-95
Charbons CIPLARC
TOUTES LONGUEURS
Miroirs MIR
INCASSABLES

Ets **BALLENCY**
Constructeur
TRANSFORMATIONS
ET REPARATIONS
TOUT LE MATÉRIEL
DE
CINÉMA
AU PRIX DE GROS
36, RUE VILLENEUVE (ex-22)
Tél. : N. 62-62.

POUR VOS CLICHES...
ET VOS DESSINS.
Consultez
LA S^e DES
Photographeurs Réunis
Tél. DRAGON 72-57
71 RUE PARADIS - MARSEILLE

LAMPES


VISSEAUX


SIEMENS
NICE, 11, RUE FÉLIX AGNELY
Tél. : 842-90
MARSEILLE
4, RUE DE L'ETOILE
Tél. : Colbert 12-56

CHARBONS DE PROJECTION
LAMPES ELECTRIQUES
APPAREILLAGE

Sté Française AEG
6, Bd NATIONAL, MARSEILLE
Tél. : N. 54-56.

DIRECTEURS I
pour toutes vos
ATTRACTIONS
en intermèdes
Voyez
l'UNION ARTISTIQUE
— MANAGERS —
Vedettes en exclusivité
41, RUE VACON - Tél. : 24-24
MARSEILLE

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION


PRODUCTIONS
CINÉMATOGRAPHIQUES
PIERRE COLLARD
2, Rue Croix-de-Marbre, 2
Tél. : 858-02 NICE


FRANCE PRODUCTIONS
2, Bd Victor-Hugo, 2
Tél. : 896-15 NICE

**SOCIÉTÉ
DE PRODUCTION
et DE DOUBLAGE
DE FILMS**
24, Allées Léon Gambetta
MARSEILLE